N° 999 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 30 Juin 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° ..
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

C'est hier après-midi, comme nous l'avons annoncé, que la conférence de notre ami et collaborateur, M. Hector Depasse, a eu lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Douai, sous le patronage du Comité démocratique et de la Ligue républicaine.

Depuis longtemps l'Hôtel-de-Ville de Douai n'avait pas vu une séance républicaine et démocratique de ce genre et le fait a été souligné par l'orateur en termes qui ont été fort applaudis.

Sur l'estrade, à côté de M. Marlot, président du Cercle et président de la réunion, se tenaient les autres membres du comité, M. Emile Dubois, député, et M. Bonnerot, le sous-préfet de l'arrondissement.

Une nombreuse et très sympathique assemblée occupait les sièges de la salle des fêtes. On remarquait M. Courdaveaux, professeur à la Faculté des Lettres, M. Richez, inspecteur primaire. etc. M. Trannin, député s'était fait excuser par lettre. Un grand nombre de jeunes gens des écoles s'étaient donné rendez-vous à cette réunion. Des enfants, portant au bras les couleurs tricolores, ont fait une quête au profit de l'œuvre de bienfaisance qui avait été l'occasion de cette réunion.

M. Marlot, le dévoué président, a présenté l'orateur à l'assemblée dans une allocution qui a été couverte d'applaudissements. Il a rappelé que M. Hector Depasse était déjà venu à Douai et qu'il avait parlé dans cette même salle, lors des anciennes campagnes électorales pour la République. Il a dit que le conseil supérieur du travail était une institution encore bien peu connue et qui ne pouvait être mieux expliquée que par notre collaborateur, membre de ce conseil supérieur.

Nous laissons la parole au conférencier :

Le cercle démocratique, l'Union républicaine de Douai, m'a imposé une bien lourde charge, et c'est en vain que j'en ai senti tout le poids, j'ai dû l'accepter immédiatement, sans hésitation, je dirais presque les yeux fermés, me confiant en votre indulgente sympathie, puisque la raison d'être de cette réunion est une œuvre de bienfaisance, de solidarité et de fraternité. Pouvais-je me récuser?

Non seulement je ne pouvais pas me dérober à cet honneur, mais je devais remercier et je remercie du fond du cœur le cercle démocratique et son président de m'avoir appelé, d'avoir compté sur mon dévouement à toutes vos œuvres, pour la patrie et pour la République.

L'orateur ici n'est rien, le but est tout. J'oserais ajouter que le sujet même de la conférence et la façon dont il pourra être traité ne sont encore que secondaires. Nous nous sommes réunis pour remplir un devoir social, pour réparer dans la mesure de nos forces, une de ces adversités imméritées, une de ces injustices de la destinée humaine, par laquelle les meilleurs sont quelquefois les plus frappés; et c'est là ce qui donne à cette réunion son caractère, sa physionomie et sa grandeur morale.

C'est cette pensée noble a désintéressée d'un devoir social à remplir qui vous a amenés en si grand nombre; c'est cette même pensé qui a inspiré M. le maire de Douai, quand il a accordé à notre conférence cette magnifique salle des fêtes; il s'est ainsi associé à votre œuvre, en lui prêtant le prestige et l'éclat du palais municipal; nous en exprimons à M. le maire de Douai nos vifs et sincères remerciements.

Cette hospitalité nous crée des devoirs qui ne nous sont pas pénibles, que nous acceptons volontiers et que nous pratiquons tout naturellement entre républicains, animés d'un même amour pour la patrie française.

Aucune parole de discorde ne sortira de notre bouche : aucun sentiment de discorde n'est dans nos cœurs.

Nous voulons laisser de côté les motifs superficiels et passagers de nos discussions quotidiennes et de nos controverses parlementaires, pour ne regarder que les intérêts permanents et supérieurs de cette démocratie française. si digne d'être aimée, si appliquée à tous ses devoirs, si laborieuse, si patiente, si modeste par elle-même, si noblement ambitieuse pour la patrie et pour la République; de cette démocratie française, bienveillante et hospitalière à tous, qui appelle toutes les bonnes volontés, toutes les loyautés, tous les dévouements pour travailler ensemble à l'œuvre du salut national, qui est ouverte à tous, qui tend à tous les mains, qui ne rejette et ne hait que les traitres et les parjures; qui ne demande enfin qu'à réaliser tous les jours un peu plus de progrès, de liberté et de justice, sous les lois d'une République respectée. (Applaudissements répétés.)

Oh! ceux-là sont bien mal avisés qui ne comprennent pas encore, qui ne veulent pas comprendre que cette grande démocratie républicaine de France est désormais la seule ressource de l'avenir et le réservoir inépuisable de l'énergie nationale; — et qu'il n'y a plus qu'une chose à faire, une seule, et non pas deux entre les quelles on pourrait choisir, une seule et unique chose, qui est de travailler avec la République et par la République à la grandeur et à l'affermissement de la patrie! (Applaudissements).

Tout le reste est mort, tout le reste est anéanti ou desséché : noblesse, royauté, aristocratie ne sont plus que des mots vides de sens, des formules creuses et qui n'ont plus d'âme. C'est dans l'organisation de la démocratie républicaine, c'est là et nulle part ailleurs, qu'il nous faut chercher le principe vital de la société française.

Nous aimons à dire qu'aux jours de péril il n'y a plus en France de partis politiques: il ne reste que des français, tous serrés et compacts par millions et par millions autour du drapeau de la Patrie, et cette vérité a été démontrée par des faits plus éclatants que la lumière du soleil. Mais si nous regardons autour de nous, si nous considérons les empires et les royaumes de l'Europe, unis les uns avec les autres dans leur alliance armée, nous devons nous dire que chacune de nos journées est grave, que chacun des moments de l'heure actuelle est sérieux, et ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui que tous les citoyens de France, à quelque parti qu'ils appartiennent, doivent se ranger autour du gouvernement de la République, qui est devenu par la force des choses et par le développement légitime de la démocratie, le porte-drapeau de la patrie historique!

Votre réunion, mes chers concitoyens, est profondément animée de ces sentiments de concorde civique: vous êtes ici une expression fidèle, une représentation exacte de cette démocratie française et, en particulier, de cette démocratie du Nord, qui, dans tous les temps s'est distinguée par ses sentiments de liberté et de fraternité!

Fraternité, progrès, liberté: croyez-vous que ces idées ne sont point parmi les premières qui relient nos esprits et qui forment le nœud de notre accord intellectuel et moral?

Nous avons foi au progrès qui a amené les hommes, de siècle en siècle, au degré de culture et d'honneur où ils sont aujourd'hui, progrès dans les arts, progrès dans la justice.

La lumière de l'instruction répandue sur des centaines de millions d'être humains, la moralité développée sur toute la surface de la terre et non plus seulement dans quelques centres privilégiés, les sciences se multipliant et se fécondant les unes et les autres pour enfanter des prodiges toujours nouveaux: voilà quelques-un des signes les plus universels du progrès parmi les hommes.

Je ne veux pas sortir du temps et du pays où nous sommes, de cette contrée du Nord qui, depuis une ou deux générations, a accompli des progrès admirables.

L'agriculture, l'industrie de ce pays ont été portées à une perfection qu' n'a presque pas d'égale dads le monde, et qui n'a certainement pas de supérieure. Et si je compare la situation des ouvriers du Nord dans mon enfance à la situation où je les vois à présent, quelles améliorations, mes chers concitoyens, dans leur manière de vivre, dans leur nourriture, dans leur hygiène, dans leurs maisons, aveugle qui ne le verrait ou bien injuste qui ne voudrait l'avouer!

Certes, nous sommes les premiers à le dire sans cesse : il y a encore beaucoup à faire, il y a à travailler jour et nuit pour réaliser plus de bien-être et plus de justice, mais je vois le progrès qui marche, je le salue et j'espère!

Comme nous croyons au progrès, nous croyons en la vertu efficace de la liberté et de l'initiative humaine. Nous sommes convaincus que notre bonheur on notre malheur, notre amélioration ou notre diminution matérielle et morale dépendent avant tout de l'exercice de nos facultés libres.

En ce moment même que faites-vous? Vous vous êtes associés librement, vous avez fait appel à vos concitoyens, et vous êtes ici, tous animés d'une même pensée, pour réparer autant qu'il dépend de vous un malheur immérité. Eh bien! voilà la vraie politique! Demeurez-lui toujours fidèle! Cette politique-là ne vous réserve ni déceptions ni traitrises!

Le rôle de l'Etat et le Conseil supérieur

Mais vous comprenez aussi que la liberté individuelle, aidée de l'association libre, ne peut pas résoudre tous les problèmes dans une grande démocratie centralisée.

L'Etat a bien son rôle et son devoir, et nous ne soutenons pas, à grands frais, un instrument, un mécanisme grandiose et compliqué comme le gouvernement de la République française, pour ne pas lui demander de nous servir dans la recherche et dans l'accomplissement des progrès sociaux.

Je sais bien que certaines personnes qui accordaient volontiers au gouvernement monarchique des pouvoirs illimités, dont il faisait généralement un assez mauvais usage, voudraient maintenant réduire l'état républicain à un rôle d'inertie et de passivité misérable. La République n'accepte pas cette situation. Elle regarde comme le premier de ses devoirs d'être toujours agissante et d'agir par les moyens légitimes afin d'élever les classes laborieuses vers plus de bien-être, plus d'instruction, plus de justice.

La République convie les classes ouvrières à une existence politique plus large et plus complète. N'est-ce pas son droit? N'est-ce pas son devoir?

Au premier rang des créations de notre République, il faut placer le Conseil supérieur du travail.

Nous allons examiner en détail cette institution nouvelle et, pour mettre plus d'ordre et de clarté dans notre examen, nous le diviserons, si vous le voulez, en quatre parties :

Quelle est l'origine du Conseil supérieur du travail?

Quelle est sa véritable fonction morale et sociale?

Quels travaux a-t-il accomplis dans sa première sesssion?

Enfin quel peut être son avenir? Quels développements peut-il prendre avec le temps et avec la bonne conduite politique?

La première idée d'une institution spéciale pour représenter les intérêts des travailleurs remonte à 1848, à ces républicains d'une inspiration si élevée et si pure qui avaient conçu une idéal de justice sociale et de fraternité universelle.

Ils ont eu leur comité du travail, où siégeaient Louis Blanc, Bastiat, Waldeck-Rousseau, le père de celui qui fut, il y a quelques années, ministre de l'intérieur de notre république et qui a eu l'honneur de faire voter la loi sur les syndicats professionnels.

Les espérances des républicains de 1848 ont été brisées, nous savons comment, par le coup d'Etat du Deux Décembre. Pendant les vingt années de gouvernement impérial, il ne fallait plus songer à reprendre ces projets. Le gouvernement de Napoléon III savait bien, en paroles, se faire le flatteur et le courtisan des ouvriers, mais leur accorder des droits et des garanties positives, ce n'était pas là sa politique.

Il ne voulait pas des ouvriers associés et libres; il voulait des ouvriers divisés et asservis.

C'est la troisième République qui a repris l'œuvre de l'émancipation des classes ouvrières: elle a réformé l'institution des prud'hommes, elle a organisé la liberté des syndicat; elle a créé les délégués mineurs.

Mais combien d'autres lois n'aurons-nous pas à faire? Combien de problèmes n'aurions-nous pas à résoudre, qui naissent chaque jour de l'évolution même de la vie sociale? Pour préparer ces lois, pour étudier ces problèmes, on a songé à créer une institution spéciale qui s'appellerait la grande commission, le grand conseil supérieur du travail.

Il y avait depuis longtemps des conseils supérieurs auprès de tous nos ministères : conseil supérieur du commerce, conseil supérieur de l'agriculture, conseil supérieur de l'assistance publique, conseil supérieur de l'instruction publique : les ouvriers qui, dans la seconde moitié de ce siècle, ont pris une part si importante à l'activité nationale, n'avaient-ils pas mérité d'avoir un grand conseil dans le gouvernement de leur pays, aussi bien que les commerçants et les agriculteurs?

Cette idée a germé longtemps, elle a été discutée par la presse républicaine et démocratique ; enfin, l'un des ministres les plus laborieux et les plus dévoués du gouvernement de la République, un esprit élevé et réformateur, M. Jules Roche, a créé au commencement de cette année le Conseil supérieur du Travail, par un décret du pouvoir exécutif.

Ce conseil supérieur a été composé de cinquante membres, dont un tiers de députés, de sénateurs et d hommes qui paraissaient particulièrement recommandables par leur expérience et leurs études dans les matières économiques et sociales, et deux tiers d'ouvriers et patrons, en nombre égal.

En principe voilà ce qui a été fait, voilà ce que le gouvernement de la République a voulu faire, bien qu'il ait rencontré dans l'application certains obstables qui ont retardé la pleine et entière réalisation de son idée.

Les différents départements, les différentes industries ont eu leurs représentants dans le conseil. Vous savez que le Nord compte plusieurs délégués, choisis bien impartialement, il me semble, un député, un chef de grande industrie, un membre et secrétaire général du syndicat des mineurs.

Cependant, je crois que ce pays n'a pas reçu sa part assez large de représentation et que les ouvriers de nos industries textiles, par exemple, devraient bien avoir un des leurs dans le conseil. Nous avons quelque raison de croire que cette justice sera rendue aux travailleurs si méritants de l'une de nos premières industries nationales. (Applaudissements.)

Messieurs, il faut bien le dire, ce décret, ces nominations officielles, cette composition du Conseil supérieur, où les ouvriers sont encore eu minorité assez faible, tout cela a suscité dans le monde des travailleurs une certaine opposition.

Le monde ouvrier est très jaloux de son indépendance, et il a raison. Les ouvriers ont leur amour-propre, leur susceptibilité, leur point d'honneur et je les en félicite. Ils redoutent par-dessus tout les attaches officielles. Mais aucun d'eux ne peut dire qu'il n'a pas possédé la plus entière liberté de langage, d'opinion, de conduite et de politique dans le Conseil supérieur du travail.

Ils y ont été appelés, comme les députés, comme les sénateurs, comme les chefs d'industrie, sur le pied d'une égalité parfaite; car vous entendez bien que les députés ne font point partie du Conseil supérieur parce qu'ils sont députés, et les sénateurs parce qu'ils sont sénateurs, mais parce qu'ils ont reçu une délégation spéciale du gouvernement de leur pays.

Or, croyez-vous que ce ne soit rien, croyez-vous que ce ne soit pas une réforme sociale, vraiment intéressante et remarquable, que de voir des ouvriers de métiers divers, recevant une délégation du gouvernement de la République, une sorte de mandat gouvernemental, et allant ainsi siéger dans une même assemblée avec des députés et des sénateurs, avec les administrateurs et des patrons, nommés comme eux et par le même décret, pour délibérer et discuter ensemble sur les questions qui engagent au plus haut degré l'avenir économique, industriel et social de la France?

Je ne sais si je m'abuse, mais je vois là un phénomène rare et singulier et une période de l'évolution sociale de notre nation.

Les ouvriers sont entrés par cette porte dans le monde officiel et gouvernemental de leur pays dans les grandes commissions, j'allais dire : dans les grands corps de l'Etat. Pensez-vous que ce n'est rien? Quant à moi, j'ai pensé dès les premiers jours que c'était là une conquête que la République seule était capable de faire pacifiquement.

J'arrive, vous le voyez, à notre seconde question : quelle est la fonction morale et sociale du conseil supérieur du travail?

Le ministre, dans son rapport au président de la République, nous dit que le conseil supérieur est chargé de préparer les projets de lois concernant le travail, qu'il prêtera au gouvernement le concours de son expérience dans l'étude des questions ouvrières, qu'il pourra se livrer à des enquêtes sur la situation des travailleurs en France : Voilà unibelle et grande tâche, mais nous avons le droit de regarder au-dessus des rapports ministériels et des décrets et de nous demander si le conseil supérieur, en dehors de sa fonction déterminée et réglementaire ne remplira pas une autre fonction bien plus importante, une fonction morale et sociale?

Eh bien je vous le disais, cette fonction sociale du Conseil supérieur du travail, c'est qu'il introduit les ouvriers dans un milieu nouveau, dans une sphère d'action nouvelle, dans les régions ou s'exercent l'influence, l'autorité et le gouvernement, où s'élaborent les principes de l'adminiseration a des lois. N'est-ce donc rien?

Le Conseil supérieur est une école mutuelle d'éducation politique et sociale : il doit servir à l'éducation des patrons aussi bien qu'à l'éducation des ouvriers, aussi bien qu'à l'éducation sociale des députés ; il enseigne l'égalité et l'équité.

Les travaux du conseil supérieur

Cette fonction intellectuelle, morale, sociale, la plus importante certainement, ne donne pas en quelques jours ou en quelques sessions des résultats positifs.

Voyons quels ont été les résultats positifs, pratiques, saisissables de la première session.

Il me semble, mes chers concitoyens, que je suis un peu ici devant vous, comme si je rendais compte d'un mandat électif.

Et, après tout, pourquoi pas? Pourquoi ne prendrions-nous pas dans les conseils supérieurs du travail, du commerce ou de l'agriculture, cette habitude d'aller exposer devant nos concitoyens dans les départements, les résultats de nos travaux?

Tout dérive du peuple et tout doit retourner au peuple. dans une démocratie républicaine. (Applaudissements prolongés.)

Vous nommez des députés, les députés constituent un ministère, un gouvernement, suivant les procédés en usage dans les régimes libres : ce gouvernement ainsi constitué nous délègue et nous nomme, que nous soyons députés, sénateurs, ouvriers, patrons ou simplement hommes d'études, ce gouvernement nous délègue et nous nomme au conseil supérieur du travail.

Et puis nous venons devant vous, électeurs, en qui réside la source de tous les pouvoirs et de tous les mandats, nous venons dire ce que nous avons fait.

Ne pensez-vous pas que ces habitudes seraient parfaitement correctes, régulières et honorables dans une démocratie, et qu'elles seraient d'une réelle utilité pour entretenir des relations constantes entre le peuple et tous les délégués et mandataires, directs ou indirects, à quelque rang qu'ils puissent appartenir?

Quant à moi, j'avais beau savoir que j'étais nommé par M. le ministre du commerce, je me suis toujours senti responsable devant mes concitoyens et je me persuadais que nos délibérations se passaient sous les yeux du suffrage universel. (Applaudissements.)

Voici donc, très simplement, ce que nous avons fait : je ne discute pas, j'expose les choses comme elles sont.

Le Conseil a préparé quatre projets de lois, sur les bureaux de placement, sur la protection des salaires, sur l'arbitrage, sur l'office du travail.

Les bureaux de placement

Vous savez que les bureaux de placement ont soulevé contre eux une vive animosité populaire : sans doute, il y a de bons bureaux de placement, administrés par des personnes honnêtes; mais il y en a un trop grand nombre malheureusement qui se sont livrés à des abus, à des exactions, à des pratiques odieuses et vraiment criminelles quand elles portent sur des ouvriers sans travail et sur de pauvres femmes sans défense et sans pain.

Les bureaux de placement, dans le régime actuellement en vigueur, sont soumis à l'autorisation préalable des préfets dans les département et du préfet de police à Paris.

Cette situation leur crée un privilège, un monopole qui contribue certainement, comme la plupart des monopoles, à entretenir, à fortifier et, en quelque sorte, à consacrer un certain nombre de vices et d'abus.

Le conseil supérieur propose dans son projet de loi la liberté des bureaux de placement; il considère que l'industrie du placement de travail est une industrie comme une autre, comme la boucherie, comme la boulangerie, comme la vente des diverses denrées.

Le jour où les bureaux de placements seront libres, il faut espérer que les bonnes maisons, les maisons loyales et honnêtes prospéreront, les demandeurs de travail se rendront chez elles, et les maisons louches, comme il en existe dans les grandes villes seront peu à peu réduites à disparaître par le simple exercice de la liberté, si elles ne sont pas supprimées d'abord par le préfet de police.

Voilà quels principes le Conseil supérieur du travail s'est efforcé d'établir dans cette première question.

La protection des salaires.

Notre second projet de loi concerne la protection des salaires. N'est-ce pas un sujet bien digne de la sollicitude du législateur que d'assurer aux ouvriers, aux employés la possession de l'argent qu'ils ont gagnée par leur travail? Cela paraît bien simple, et ce n'est pourtant pas aussi facile qu'on le pense.

Dans certaines industries, par exemple, dans certaines parties de la France, la coutume s'est établie de payer les ouvriers en nature. On leur fournit des denrées alimentaires, des vêtements et alors ils ne touchent pas d'argent où ils ne reçoivent qu'une somme dérisoire. La situation de l'ouvrier moderne, dans ces conditions, ne diffère pas sensiblement de celle de l'esclave ou de serf du Moyen-Age. Jamais il n'est affranchi, jamais il ne possède la dignité de l'homme libre. (Applaudissements).

Un autre abus s'est propagé : l'ouvrier a besoin d'un peu d'argent d'avance, il a sa femme malade, il doit faire quelques dépenses exceptionnelles pour son ménage, pour ses enfants, ou bien il a subi un cruel chômage, la misère, la faim sont à son foyer. Alors il emprunte, il sollicite une avance. Quelquefois il engage son salaire à venir pour une période indéterminée, pour des semaines et des mois.

Et alors, le même phénomène, que je vous signalais tout-à-l'heure, se représente. Quand l'ouvrier a travaillé de toutes ses forces, de tout son cœur, pendant une quinzaine, pendant un mois, il n'a pas d'argent à toucher. Il ne reviendra pas à la maison, portant dans sa poche, ce salaire sacré, qui est à la fois et la subsistance et la liberté.

Il est pris dans un cercle fatal, dans un engrenage, d'où il ne sortira plus.

De nouveau il est retombé dans cet esclavage, dans ce sevrage, que nos pères de 1789 croyaient avoir supprimé pour toujours, quand ils scellaient de leur sang les principes de la Révolution française et de l'émancipation humaine.

Le Conseil supérieur, pour remédier à ces maux, demande dans son projet de loi que les salaires soient toujours payés obligatoirement en monnaie, en argent, à la fin de chaque quinzaine, et que la saisie ou la retenue ne puisse jamais s'élever au-delà du dixième de ce salaire.

Je ne puis que vous indiquer les grandes lignes de ces projets, vous le comprenez bien : il y a là beaucoup de questions à discuter, à examiner, mais une seule séance comme celle-ci ne suffirait pas.

L'arbitrage

Notre troisième projet de loi se rapporte à l'arbitrage. Le conseil supérieur voudrait trouver le moyen de subtituer l'arbitrage à ces grèves si dangereuses qui éclatent maintenant presque chaque fois que des contestations se produisent entre patrons et ouvriers.

Les grèves sont de droit bien certainement, mes chers concitoyens; les ouvriers ont le droit de travailler ou de ne pas travailler, comme ils le veulent ; ils ont aussi le droit de s'entendre et de se coaliser entre eux pour déclarer des grèves plus ou moins générales. C'est un exercice de la liberté qui est positivement reconnu et réglementé par nos lois. (Applaudissements).

Mais ces grèves sont dangereuses et profondément regrettables à tous égards, d'abord parce qu'elles ont pour premier résultat de priver les ouvriers de leur salaire, ensuite parce qu'elles exposent les ouvriers à tous les hasars, à toutes les aventures.

Lorsque la grève se prolonge, on ne sait pas à quels malheurs, à quelles catastrophes elle peut conduire les ouvriers et les patrons

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 153

LES MILLIONS
De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Anastasie présenta à monseigneur le cousin et la cousine de monsieur Joseph Rabiot, puis avança un fauteuil entre la mère et la fille, sur lequel s'assit le vieillard.

La physionomie de la jeune fille avait subitement changé d'expression.

Quant à madame Lureau, elle avait lancé au vieux prêtre un mauvais regard. Elle lui en voulait, à cet Espagnol, de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardait point.

Cependant monseigneur s'était mis à causer de choses et d'autres, tout en examinant le couple Parizot dont il étudiait curieusement les jeux du physionomie.

— Est-ce que monsieur Joseph Rabiot n'est pas encore arrivé? demanda-t-il à Anastasie.

— Pardon, monseigneur, mais il est allé attendre à la gare le notaire et deux de ses amis.

— Ah! fort bien! A quelle heure signera-t-on le contrat de mariage?

— Avant le diner, monseigneur. Ces messieurs arriveront à six heures cinq, six heures dix, au plus tard, dans vingt minutes, continua-t-elle, en jetant les yeux sur la pendule; on laissera le notaire se reposer un instant, puis il fera la lecture du contrat et tout de suite après on signera.

— Je vous remercie, madame, je vois que rien n'a été changé à ce que vous m'aviez dit précédemment.

Profitant d'un instant où Anastasie parlait à Gervaise du plaisir qu'on a, dans une ferme, d'avoir des poules et des canards, don José se pencha vers Eugénie et, rapidement, lui dit tout bas à l'oreille:

— Au premier coup de six heures, sortez du salon et montez dans la chambre de votre mère.

Se mêlant à la conversation des deux cousines, le vieux prêtre dit :

— Assurément, il est très agréable d'avoir des poules, des canards et autres oiseaux de basse cour; mais ce qui constitue surtout la richesse d'une ferme et de ceux qui en ont l'exploitation, c'est le soin qu'on donne à la terre, c'est l'élevage des trois grandes races de nos animaux domestiques, races bovines, chevalines et ovines. En Espagne, nos magnifiques troupeaux de moutons mérinos font la fortune des cultivateurs.

— Et en France aussi, monsieur, répondit Parizot. Le mouton, qu'il soit mérinos ou non coûtant peu à nourrir, est un des meilleurs produits d'une ferme.

Et l'on continua à parler chevaux, poulains vaches, génisses et bœufs.

La pendule se mit à sonner six heures.

Eugénie se leva et marcha vers la porte.

— Où donc allez-vous, ma mignonne? lui demanda Anastasie.

— Je reviens dans un instant, répondit la jeune fille en souriant.

Et elle sortit.

— Il est six heures, reprit Anastasie, ces messieurs ne vont pas tarder à arriver.

En effet, cinq minutes s'étaient à peine écoulées lorsqu'on entendit de nouveau la sonnette.

— Les voilà! s'écria Anastasie.

— Oui, ce sont eux, dit Gervaise, qui s'était approchée de la fenêtre.

Rabiot parut avec son escorte: ses deux amis, appartenant aussi à la classe des propriétaires; le notaire et son principal clerc, celui-ci portant la serviette de son patron.

Tout en cherchant des yeux Eugénie et en regardant curieusement le vieux prêtre, Rabiot présenta le notaire et ses deux amis. A son tour, Anastasie présenta Rabiot à monseigneur, qui se tenait debout comme tout homme bien élevé doit le faire.

Les deux hommes, qui ne s'étaient jamais vus se saluèrent avec courtoisie.

Mourillon se disait :

— Ce coquin a bien la tête de l'emploi qu'il exerce; il y a en lui la ruse du renard et la férocité lâche de la hyène.

Au milieu du salon, on avait placé une table recouverte d'un tapis pour le notaire et son clerc.

Anastasie regardait constamment du côté de la porte avec de petits mouvements d'impatience.

— Mais où donc est Mlle Eugénie? demanda Rabiot.

— Elle nous a quittés tout à l'heure, répondit la vieille fille, et je trouve qu'elle se fait un peu trop désirer.

— Il parait, dit le notaire, que nous n'attendons plus que la future.

— Oh! elle n'est pas loin, fit Anastasie, montrant ses longues dents jaunes.

— Nous allons toujours nous préparer en l'attendant, reprit le notaire, et dès qu'elle arrivera, nous commencerons la lecture.

Le notaire s'assit devant la table, dans un fauteuil, et tira de sa serviette le contrat de mariage, un chef-d'œuvre du genre, rédigé dans l'esprit que nous savons. sous l'inspiration de Rabiot.

Les assistants s'étaient placés de façon à faire face au notaire.

Mais la jeune fille ne paraissait toujours point.

Madame Lureau devenait visiblement inquiète.

Rabiot avait des froncements de sourcils et des mouvements de prunelles singuliers.

— Je ne comprends rien à cela, dit Anastasie en se levant brusquement; il faut que mademoiselle Eugénie ait été prise d'une indisposition subite.

Madame Lureau devint très pâle.

— Je vais voir, balbutia-t-elle en se levant.

— Non, non, restez, dit vivement Anastasie.

Et elle s'élança hors du salon.

— Savez-vous où est mademoiselle Eugénie? demanda-t-elle à la domestique.

— Je l'ai vue monter dans sa chambre, madame.

Au bas de l'escalier, la fausse dévote appela :

— Mademoiselle Eugénie, mademoiselle Eugénie!

Ne recevant pas de réponse, elle monta rapidement les marches et entra dans la chambre de la jeune fille. Eugénie n'y était pas.

— C'est drôle, murmura-t-elle.

Puis, pensant que la jeune fille pouvait être au jardin, elle redescendit précipitamment et, dans le couloir, se trouva nez à nez avec Rabiot, qui sortait du salon.

— Eh bien? interrogea-t-il.

— Elle n'est pas dans sa chambre ; je vais voir au jardin.

Rabiot la suivit. Ils firent le tour de la propriété. Mais la jeune fille n'était ni dans une allée, ni dans le kiosque. On ne pouvait supposer qu'Eugénie fut sortie de la Tourelle, attendu que la porte au fond du jardin et celle du second enclos étaient parfaitement fermées. D'ailleurs, Fourel déclara que la jeune fille n'était pas venue dans le jardin. De son côté, la domestique disait que si mademoiselle Eugénie, qui était montée dans sa chambre était redescendue, elle l'aurait certainement vue.

Les invités commençaient à se regarder avec surprise.

Madame Lureau avait voulu aussi sortir du salon. Mais Mourillon l'avait retenue en lui disant :

— Soyez sans inquiétude, madame, et, je vous en prie, restez près de moi.

Cependant, Anastasie avait de nouveau grimpé au premier étage, laissant Rabiot au bas de l'escalier.

Elle entra encore dans la chambre de la jeune fille, puis dans celle de madame Lureau. Toujours pas d'Eugénie. Il n'y avait plus que sa chambre à elle, qu'Anastasie n'avait pas visitée. Elle s'y précipita comme une bombe, ayant le pressentiment que la jeune fille pouvait leur avoir joué quelque mauvais tour.

Eugénie n'était pas plus dans la chambre d'Anastasie que dans la sienne et celle de sa mère.

Toutefois, la cousine de Rabiot demeura stupéfiée à la vue des rideaux de son lit hermétiquement fermés, quand, toujours, même la nuit, ils restaient ouverts, retenus par leurs embrasses.

— Hein, qu'est-ce que cela signifie? murmura-t-elle.

Tout naturellement, elle se dit :

— Eugénie est là.

Alors, devenant encore plus inquiète, elle marcha vers le lit et écarta violemment les rideaux. Mais elle les laissa retomber aussitôt en poussant un cri rauque, horrible.

Elle avait vu, couché sur son lit, un homme ayant l'air de dormir profondément.

Folle d'épouvante, se soutenant à peine, elle recula jusqu'au fond de la chambre, et, perdant la tête, elle se mit à crier:

— Au voleur! Au secours, au secours!

Rabiot entendit et accourut.

Il trouva la jeune fille appuyée contre le mur et secouée par un tremblement convulsif. Elle avait la figure décomposée et ses yeux demesurément ouverts lui sortaient de la tête.

— Ah! çà, est-ce que vous êtes folle? lui dit-il, voyons, qu'y a-t-il?

— Là, là, balbutia-t-elle, en lui montrant le lit.

Rabiot haussa les épaules en signe de pitié mais il s'élança vers le lit, et tira l'un des rideaux avec tant de force que l'étoffe se déchira sous les anneaux sur une longueur d'un mètre environ.

L'homme étendu sur le lit se trouva en pleine lumière. Sa face grimaçante et ses yeux au regard fixe semblaient menacer l'audacieux qui se permettait de troubler son repos.

Horrible vision! Rabiot venait de reconnaître Henri Cordier, qu'il avait étranglé la veille et jeté dans le vieux puits.

Un oh! pareil à un râle s'échappa de sa poitrine, et il lui sembla qu'un voile sanglant tombait sur ses yeux. Son cœur avait cessé de battre, et il était frappé d'une telle épouvante que ses cheveux se hérissèrent sur son crâne et que son sang se glaça dans ses veines.

Il s'était rejeté en arrière et il tenait dans ses mains crispées son front ruisselant d'une sueur froide.

Il avait fermé ses yeux et n'osait plus les ouvrir, craignant de revoir la terrifiante figure de sa victime.

Pendant un instant, il fut comme fou. Il avait perdu la conscience de son être.

Cependant il parvint à ressaisir sa pensée.

— Mais non, murmura-t-il, mais non, c'est impossible, tout cela n'est pas vrai. Je suis le jouet d'une hallucination ou plutôt je suis chez moi, dans mon lit, je dors, j'ai le cauchemar.

Et des sons rauques, mêlés à des espèces de sifflements, gargouillaient dans sa gorge. Ses mains pressaient son front avec fureur et ses ongles mordaient la chair.

Mais il n'osait toujours point rouvrir les yeux.

XXV

LES ARRESTATIONS

Pendant la scène que nous venons de raconter, on avait sonné à la porte d'entrée de la Tourelle.

Fourel s'était empressé d'ouvrir, pensant que c'était un autre invité de Rabiot, qui arrivait tardivement.

Un monsieur très bien mis, à l'air grave, décoré de la Légion d'honneur, entra. Il était accompagné de deux autres individus.

Fourel regarda les visiteurs avec surprise, tout en se plaçant devant eux comme pour les empêcher d'avancer.

— Est-ce vous qui êtes le concierge de la maison? lui demanda le monsieur décoré.

— Oui, monsieur, c'est moi.

— Alors, rentrez dans votre loge, dit l'inconnu d'un ton impérieux.

— Mais, monsieur... essaya d'objecter Fourel.

L'homme décoré fit un signe. Aussitôt ceux qui l'accompagnaient saisirent Fourel par les épaules, et, avant qu'il ait eu le temps de pousser un cri, le poussèrent dans sa chambre où en un clin d'œil il fut bâillonné et ligoté.

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG.